



Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

16 avril, 2007

Le rôle indispensable de la surveillance civile indépendante de la police militaire

Ottawa – Selon M. Peter Tinsley, président de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire (CPPM), la surveillance civile de la police n'a jamais été aussi pertinente.

Dans le rapport annuel 2006 de la Commission, déposé devant le Parlement aujourd'hui par l'honorable Gordon O'Connor, ministre de la Défense nationale, M. Tinsley a mis l'accent sur l'importance de la surveillance civile de l'ensemble des organismes policiers et de sécurité au Canada, dont la police militaire.

« La Commission Arar a recommandé que le gouvernement fédéral envisage de confier à la Commission un rôle accru, de manière à ce qu'elle fasse partie intégrante d'un réseau national d'organismes fédéraux de surveillance », a déclaré M. Tinsley. « Dans le contexte actuel des enquêtes de la Commission sur des allégations d'inconduite en Afghanistan; le rôle indépendant de la CPPM est plus essentiel que jamais ».

Il est possible de télécharger une copie du rapport annuel 2006 de la Commission à partir de son site Web à l'adresse www.mpcc-cppm.gc.ca. Voici quelques faits saillants du rapport :

- le nombre de plaintes faisant l'objet d'un examen ou d'une enquête a doublé par rapport à celui de 2005;
- la Commission a tenu sa toute première audience publique;
- une nouvelle norme de service visant à réduire le temps requis pour mener un examen ou une enquête a été établie;
- le budget annuel de la Commission a été réduit de 18 %;
- un investissement dans de l'outillage et de la technologie de pointe pour mieux appuyer les enquêteurs;
- le dernier Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux indique un taux de satisfaction élevé chez le personnel de la Commission à l'égard de leur emploi et de leur milieu de travail.

Créée par le Parlement en 1998, la CPPM a pour mandat de garantir aux Canadiennes et aux Canadiens que les allégations d'inconduite de la part de la police militaire feront l'objet d'une enquête approfondie et que les 1 200 policiers militaires du Canada peuvent mener leurs enquêtes sans aucune ingérence.

- 30 -

Claude Dubois
Agent de communications
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire
Téléphone : 613-947-5668
Courriel : duboisc@mpcc-cppm.gc.ca

Also available in English.